

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 3 décembre 2024

SIGNATURE DU DOCUMENT GÉNÉRAL D'ORIENTATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023-2027

Le document général d'orientations (DGO) de la sécurité routière a été signé le 28 novembre 2024 par Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet de la Somme, Jean-Philippe VICENTINI, procureur de la République, Stéphane HAUSSOULIER, président du Conseil départemental de la Somme, Martin LEVREL, directeur interdépartemental de la police nationale de la Somme, Marc JANKOWSKI, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Somme et Bénédicte THIEBAUT, présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de la Somme.

Le DGO définit les orientations et les axes prioritaires de la politique locale de sécurité routière à mettre en œuvre pour les cinq années à venir dans la Somme. Il mobilise les acteurs locaux (services de l'État, collectivités locales, assureurs, associations, professionnels) qui concourent aux actions de sécurité routière autour d'un projet départemental visant à diminuer le nombre d'accidents sur les routes.

Le DGO permet ainsi de :

- faire évoluer la communication pour mieux adapter les messages aux différents publics ;
- développer une culture commune de la sécurité routière ;
- valoriser l'éducation routière en développant et adaptant l'apprentissage, la formation et l'actualisation de la connaissance et de l'aptitude à la conduite ;
- adapter les modes de contrôle pour certaines infractions en proposant notamment des alternatives aux poursuites judiciaires.

Pour la période 2023-2027, 4 enjeux nationaux prioritaires ont été retenus :

- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risque : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment) ;
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce ou active » : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et la marche ;
- le risque routier professionnel.

À cela s'ajoutent dans la Somme deux autres priorités, les seniors qui représentent près de 27 % de la population samarienne et les jeunes conducteurs âgés de 18 à 24 ans.

Pour consulter le document général d'orientations de sécurité routière :

<https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transports-deplacements-education-et-securite-routieres-bruit/Education-et-securite-routieres/Document-general-d-orientations-2023-20272>

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



Préfet de la Somme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens